

Séance du 15 octobre 2015

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 9 octobre 2015, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, MM. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, adjoints ; Mme Juzan, M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Candillier, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

A DONNE POUVOIR : Mme Chabaud-Nadin à M. Neys.

ABSENTE : Mme Belbaraka.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

M. Ugalde présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE – Médiathèque – Action culturelle à la Maison d'arrêt de Bayonne – Demande de subvention auprès de la Direction régionale des affaires culturelles Aquitaine.

La Ville de Bayonne, par une convention signée en décembre 2008, a engagé la médiathèque dans un partenariat autour du livre et de l'écrit au sein de la Maison d'arrêt de Bayonne.

Des agents du service « hors-les-murs » y dispensent leurs compétences : aide à la constitution d'une collection de livres, à la gestion de la bibliothèque de l'établissement pénitentiaire, et à la formation des détenus-bibliothécaires. Des actions culturelles sont également proposées, en lien avec la programmation culturelle de la Médiathèque.

La Médiathèque, en collaboration avec les autres signataires de la convention, souhaite poursuivre ces actions en 2015, et en varier les contenus. Aussi, un nouveau programme a été élaboré comprenant : une projection vidéo dans le cadre du Mois du film documentaire, une rencontre/échange autour de l'art, un débat philo et une rencontre avec des personnalités de la presse, ou du documentaire autour des Droits de l'homme.

Le coût de ce programme (2 130 €) est réparti comme suit :

- pour les prestations	720 €
- pour les déplacements des intervenants	675 €
- pour les frais d'accueil	735 €

La médiathèque dispose de crédits nécessaires sur ses fonds propres (budget de fonctionnement), auxquels il convient d'ajouter les charges en ressources humaines (heures de travail d'un bibliothécaire pour la mise en place et le suivi de l'action : 2 800 €).

La Ville a l'opportunité d'obtenir une subvention de la part de la Direction régionale des affaires culturelles Aquitaine dans le cadre de l'organisation d'actions culturelles en partenariat avec le milieu carcéral (Protocole interministériel Culture/Justice). Un dossier de présentation de ce projet a donc été constitué.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Direction régionale des affaires culturelles Aquitaine - service de la création, du développement culturel et de la formation, une subvention d'un montant de 1 000 €.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.